



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2017-093

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## 03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2017-12-19-003 - Extrait de l'arrêté n° 3065-2017 du 19 décembre 2017 conférant délégation de signature à M. le Sous-préfet de Montluçon pour la journée du 20 décembre 2017 (1 page)

Page 3

03-2017-12-19-002 - Extrait de l'arrêté n°3060-2017 du 19 décembre 2017 conférant délégation de signature à M. le sous-préfet de Montluçon pour la journée du 1er janvier 2018 (1 page)

Page 5

03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2017-12-19-003

Extrait de l'arrêté n° 3065-2017 du 19 décembre 2017  
conférant délégation de signature à M. le Sous-préfet de  
Montluçon pour la journée du 20 décembre 2017

**PREFECTURE**

**DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS**

**Extrait de l'arrêté n° 3065-2017 du 19 décembre 2017 conférant délégation de signature à M. le Sous-préfet de Montluçon pour la journée du 20 décembre 2017**

**Article 1<sup>er</sup>** – En l'absence de **M. Dominique SCHUFFENECKER**, secrétaire général, **M. Eddie BOUTTERA**, sous-préfet de Montluçon est désigné pour assurer ma suppléance pendant mon absence, **pour la journée du mercredi 20 décembre 2017.**

**Article 2** – Le sous-préfet de Montluçon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 19 décembre 2017

Le Préfet,

*signé*

Pascal SANJUAN

## 03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2017-12-19-002

Extrait de l'arrêté n°3060-2017 du 19 décembre 2017  
conférant délégation de signature à M. le sous-préfet de  
Montluçon pour la journée du 1er janvier 2018

**PREFECTURE**

**DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS**

**Extrait de l'arrêté n°3060-2017 du 19 décembre 2017 conférant délégation de signature à M. le sous-préfet de Montluçon pour la journée du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**Article 1<sup>er</sup>** – En l'absence de **M. Dominique SCHUFFENECKER**, secrétaire général, **M. Eddie BOUTTERA**, sous-préfet de Montluçon est désigné pour assurer ma suppléance pendant mon absence, **pour la journée du lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**Article 2** – Le sous-préfet de Montluçon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 19 décembre 2017

Le Préfet,

*signé*

Pascal SANJUAN